



PROTOCOLE D'EVALUATION EPS POUR LE BREVET

publié le 04/10/2025 - mis à jour le 06/10/2025

Sommaire :

- Principes généraux
- Mise en œuvre pratique

● Principes généraux

- L'évaluation en EPS pour le DNB est intégrée au contrôle continu, désormais pondéré à 40% dans la note finale du brevet (et non plus sur 800 points).
- La note d'EPS provient de la moyenne annuelle, comme toutes les autres disciplines, sans coefficient particulier.
- L'évaluation repose sur le niveau de maîtrise atteint par l'élève dans les compétences du socle commun, dont « langages des arts et du corps ».

○ Modalités de l'évaluation EPS

- Les enseignants évaluent les élèves à l'issue de chaque séquence d'apprentissage sur plusieurs APSA (activités physiques sportives et artistiques), selon le projet pédagogique EPS du collège.
- Pour chaque activité, on évalue des compétences motrices (performance, progrès individuel, maîtrise technique), méthodologiques (planification, choix adaptés), et sociales (coopération, responsabilité).
- Chaque compétence est appréciée selon 4 niveaux de maîtrise :
 - Maîtrise insuffisante
 - Maîtrise fragile
 - Maîtrise satisfaisante
 - Très bonne maîtrise

Une grille d'évaluation est proposée pour chaque activité dans le projet EPS proposant une évaluation des compétences et une note /20.

○ 1. Sélection des APSA et des situations d'évaluation

- Choix des APSA représentatives, conformément à la programmation annuelle.

COURSE D'ORIENTATION BADMINTON ACROSPORT
HAND BALL ATHLETISME

- Pour chaque APSA, définir deux situations d'évaluation principales :
 - Une situation certificative à la fin du cycle (contrôle individuel ou en groupe selon l'activité).
 - Une situation d'évaluation en cours de séquence (progression, initiative, prise de rôle social).

○ 2. Critères et référentiels

- Utiliser le référentiel d'évaluation EPS pour chaque APSA qui est proposé dans le projet EPS du collège de Vivonne.

Pour chaque situation :

- ▶ Barème sur 20 points
- ▶ La note d'EPS annuelle pour le DNB est la moyenne des notes obtenues sur la totalité des séquences certifiantes.

○ 3. Communication et validation

- Présenter les grilles d'évaluation aux élèves en amont.
- Permettre l'auto-évaluation et la co-évaluation.
- Lors du conseil de classe du 3ème trimestre, le niveau de maîtrise de l'EPS est acté et pris en compte pour la note finale de contrôle continu du brevet.

● Mise en œuvre pratique

- Utiliser des fiches d'évaluation pour chaque activité, avec indicateurs précis (maîtrise technique, engagement, respect des rôles sociaux).
- Prévoir une adaptation des grilles pour les élèves à besoins particuliers, en respectant les textes officiels.

Ce protocole s'appuie sur les dernières consignes ministérielles et les outils disponibles nationalement pour garantir l'équité et la conformité au brevet des collèges 2025-2026.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.